



N°7 – septembre 2002

Lettre d'information technique du Centre de stockage de la Manche

✓ **Août 2002 - deuxième campagne de suivi biologique en milieu aquatique**

Les 19 et 20 août derniers, une équipe de biologistes arpentait les ruisseaux de la Sainte-Hélène, du Grand Bel et des Roteures à la recherche de leurs habitants : insectes et larves, mollusques, crustacés et invertébrés microscopiques qui vivent au fond des rivières. Cette campagne était la deuxième réalisée cette année, après celle des 15 et 16 mai. Tous les deux ans, l'étude de ces petits invertébrés fournit des indications précises pour évaluer la qualité des eaux des ruisseaux. Cette campagne complémentaire était accompagnée de l'étude d'algues microscopiques (diatomées) constituant également d'excellents indicateurs de la qualité de l'eau des rivières. Les résultats et leur interprétation seront connus d'ici à la fin de l'année.

✓ **Mise en place du « zonage déchets »**

Dans le cadre de l'arrêté du 31 décembre 1999, le Centre de stockage de la Manche doit réduire le volume et la masse de ses déchets. Le Centre produit trois grands types de déchets : les déchets conventionnels ne provenant pas de la zone à déchets nucléaires, les déchets induits susceptibles d'être contaminés, et les déchets de très faible activité (TFA). Afin de réduire à la source les volumes des déchets nucléaires à stocker, un *zonage des déchets* a été mis en place. Celui-ci permet, moyennant des dispositions particulières et un contrôle radiologique, de produire des déchets conventionnels en zone nucléaire, et de les évacuer vers des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) autorisées. Celles-ci sont dédiées aux déchets conventionnels sortant des installations nucléaires de base. Un balisage des installations indiquant ce zonage est aujourd'hui effectif.

✓ **Valoriser l'herbe de tonte de la couverture**

Depuis le 1^{er} juillet 2002, seuls les déchets ultimes peuvent rejoindre les installations d'élimination par stockage. L'ensemble des déchets restant doit être recyclé ou valorisé. Sur le Centre de stockage de la Manche, le volume de déchet le plus important est composé d'herbe provenant de la tonte de la couverture (environ 80 tonnes par an). Jusqu'au mois de juin 2002, cette herbe était placée dans le Centre d'enfouissement technique de classe II, située à la Feuillie, à Créances. Après recherche, le compostage représente la meilleure valorisation. Le compost obtenu peut être utilisé comme « engrais naturel ». Dans le département de la Manche, peu de plates-formes peuvent en recevoir une quantité suffisamment importante, un site a donc été trouvé en Basse-Normandie. Plusieurs tonnes d'herbe y ont déjà été apportées.

Contact : Grégory DEGENNE
Tél. : 02 33 01 69 02 - Fax. : 02 33 01 69 07
e-mail : Degenne@andra.fr